Huitième Année. — N° 717 *Bureau du Journal :* rue de la Mairie, 6. Samedi, 18 Avril 1868.

ON S'ABONNE
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant *franco* un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE:
Un an..... 16 fr.
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS:
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16
et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8 sont seuls charges, à Paris, de recevoir les annonces pour le *Journal du Lot*.

PRIX DES INSERTIONS.
ANNONCES,
25 centimes la ligne.
RÉCLAMES
50 centimes la ligne.
Les Annonces et Avis sont reçu à Cahors au bureau du Journa rue de la Mairie, 6, et se paien d'avance.
— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.
L'ABONNEMENT
se paie d'avance.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868 :
Pour l'arrondissemt de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le *Courrier du Lot*. Les annonces administratives : dans le journal le *Journal du Lot* (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).
Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'*Echo du Quercy*, le *Mémorial*. *Pour l'arrondissement de Gourdon :* (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le *Gourdonnais*.

Le *Journal du Lot* publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 18 Avril 1868.

A NOS LECTEURS

Le tirage supplémentaire du *Journal du Lot*, destiné à fournir le commencement de **MARCELLE** aux nouveaux souscripteurs, étant presque épuisé, nous engageons ceux qui veulent posséder complète l'œuvre remarquable **d'Amédée Achard**, à nous faire parvenir leur abonnement avant le 1er mai.

BOURSE DE PARIS.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 16.....	69 10	99 10
De 17.....	69 10	99 40
Du 18.....	69 25	99 47 1/2

BULLETIN.

Le Conseil d'Etat a repris ses travaux, interrompus depuis le 8 avril. Le Corps législatif est convoqué pour le 20. On pense que le surlendemain, 23, commencera la discussion sur l'emprunt.

On signale le passage à Hambourg, lundi soir, du général Raasloeff, qui a bien innocemment ressuscité la question danoise, enterrée de nouveau par le discours de M. Baroche, que nous reproduisons plus loin.

Le *Moniteur prussien* publie une ordonnance du roi de Prusse, président de la Confédération du Nord, convoquant le parlement douanier pour le 27 de ce mois et chargeant le Président du Conseil fédéral douanier de faire les préparatifs nécessaires pour l'exécution de cette mesure.

Plusieurs feuilles étrangères reviennent à la charge pour demander que les grandes puissances entreprennent graduellement et simultanément un désarmement général, de même qu'elles ont accompli graduellement et simultanément leurs armements formidables. C'est là une grande idée dont l'initiative appartient à Napoléon III.

Dans le discours du 5 novembre 1863, l'Empereur proposait la réunion d'un Congrès ayant pour double objet l'accord sur les questions internationales et le désarmement européen.

Des troubles sérieux ont éclaté sur divers points de la Catalogne, à la suite de grèves d'ouvriers qui ont voulu imposer le chômage à leurs camarades. Il y a eu des dégâts dans plusieurs usines ; on parle même de conflits entre la troupe et les émeutiers. Un *bando* du capitaine-général de la Catalogne déclare cette province en état de siége.

La misère est grande en Portugal, le travail manque dans les fermes des contrées du Nord ; des bandes d'agriculteurs couvrent les chemins demandant l'aumône. Ils désertent les campagnes brûlées par une sécheresse que l'on ne connaissait pas depuis des années.

Les avis de Montévidéo du 15 mars rendent compte d'une tentative faite, dans la nuit du 2 mars par une flottille de canots paraguayens, pour s'emparer de deux bâtiments brésiliens. A-t-elle réussi ? A-t-elle échoué ? On ne peut le savoir. Les télégrammes se contredisent, comme toujours, en pareille occurrence.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Dublin, 15 avril soir.

Aujourd'hui, à deux heures de l'après-midi, le prince et la princesse de Galles sont entrés au Château de Dublin. La foule était immense. Leurs Altesses royales ont été reçues avec enthousiasme.

Bucharest, 15 avril.

Le gouvernement roumain, dans une note aux Consuls européens, a opposé un nouveau démenti aux bruits relatifs à des persécutions qui auraient été exercées en Moldavie, contre les israélites.

Aujourd'hui, le prince Charles, dans une audience spéciale accordée au consul général d'Autriche à Bucharest, a déclaré que nulle part les Juifs n'avaient été persécutés et qu'ils pouvaient avoir une pleine confiance dans sa protection et dans sa parole.

Le prince partira demain pour la Moldavie, afin de s'enquérir personnellement des faits qui se sont passés dans le district de Bakou.

Florence, 15 avril soir.

Le baron de Malaret est arrivé ici ce soir.

L'*Italie* annonce que les ministres présenteront demain à la Chambre des députés tous les projets relatifs à la réorganisation des ministères.

Florence, 16 avril.

La *Nazione* dit que le ministre des finances présentera aujourd'hui aux Chambres un supplément au budget de la guerre et de la marine, portant des économies pour une somme de 25 millions.

Rome, 15 avril soir.

L'*Osservatore romano* déclare apocryphe la lettre du Pape à l'Empereur d'Autriche, publiée par le journal l'*International*.

Madrid, 10 avril, 9 h. du matin.

La tranquillité n'a plus été troublée à Barcelone. La déclaration d'état de siége ne doit pas donner lieu à des inquiétudes, cet acte étant plutôt une mesure de précaution que de répression.

DES MILICES PROVINCIALES

Extrait des archives de la Préfecture du Lot,

par LOUIS COMBARIEU, archiviste-adjoint.

(Fin.)

Le préambule d'une ordonnance de Louis XV au 25 février 1726 (Arch. déples A. 12) qui prescrit la levée de 60,000 hommes, indique parfaitement le but de l'institution :

« De par le Roi, Sa Majesté ayant ordonné dans » ses troupes d'infanterie et de cavalerie une aug» mentation proportionnée au grand nombre de ses » places, à l'estendue de ses frontières, et aux allian» ces qu'Elle a contractées pour maintenir la tran» quillité de l'Europe qu'Elle a toujours eu pour » principal objet depuis son avènement à la Cou» ronne ; Elle a jugé en même temps devoir ajoûter » cette précaution celle d'avoir toujours sur pied » dans l'intérieur du royaume un corps de milices, » qui s'exerçant pendant la paix au maniement des » armes, sans déranger les travaux qu'exige l'Agri» culture, ni sortir des provinces, pût estre » prest à marcher sur les frontières pour en aug» menter les forces dans les besoins les plus pressants » de l'Estat, et assûrer d'autant plus la paix dont Elle » a fait joûir jusqu'à présent ses peuples, qu'Elle » sera plus en estat de s'opposer aux entreprises de » ceux qui voudraient la troubler. C'est dans cette » vue qu'après avoir concilié les différents moyens » qui peuvent faciliter la levée de cette milice, sans » surcharger les finances et sans fatiguer ses peuples, » Elle a ordonné et ordonne ce qui suit : .....
» ....."

Cette ordonnance qui prescrit la levée de 60,000 hommes, les distribue en cent bataillons, chaque bataillon étant composé de 12 compagnies.

Quant aux exercices périodiques, chaque compagnie devait se réunir autant que possible au centre des paroisses qui concouraient à sa formation et de telle façon que les soldats ne fussent point obligés de découcher.

Le Roi choisissait parmi les officiers réformés ou retirés dans les provinces les lieutenants-colonels, majors, aides-majors, capitaines et lieutenants qui devaient commander les bataillons.

En dehors des réunions, les miliciens conservaient leur liberté ; toutefois lorsqu'ils s'absentaient ils devaient en prévenir l'autorité. Les capitaines choisissaient dans leurs compagnies les hommes qu'ils jugeaient capables de faire des sergents, des caporaux, des anspessades (1) et des tambours ; chaque compagnie devait avoir 2 sergents, 3 caporaux, trois anspessades et un tambour. La durée du service était de 4 ans, mais plus tard elle fut portée à 6 ans.

L'article XXIV de l'ordonnance de 1726 fixe la solde des officiers, sous-officiers et soldats, dans le cas où ceux-ci seraient appelés à l'activité : « Si les » conjonctures exigeaient, porte ladite ordonnance, » que Sa Majesté donnât ses ordres pour faire sortir » des provinces et généralitez lesdits bataillons de » milices, et les employers sur les frontières ; son » intention est en ce cas, que les officiers et soldats » soient payez des fonds de l'extraordinaire des » guerres, dans les généralitez, du jour de l'assem» blée desdits bataillons ez lieux qui leur auront été » désignez, et dans les pays d'Estats (2) du jour seu» lement qu'ils sortiront de la province, à raison de » deux livres dix sols par jour au capitaine, vingt sols » au lieutenant, dix sols à chacun des deux sergents, » sept sols six deniers à chacun des trois caporaux, » six sols six deniers à chacun des trois anspessades, » cinq sols six deniers à chacun des quarante-et-un » fusiliers et sept sols six deniers au tambour de » chaque compagnie. A l'esgard de l'estat-major, il » sera payé, par jour, au lieutenant-colonel, outre » les appointements qu'il recevra comme capitaine, » quarante sols ; au major trois livres six sols huit » deniers et à l'aide-major, quarante-cinq sols. »

En 1736, la généralité de Montauban fournissait 1800 hommes de milices qui formaient trois bataillons désignés sous les noms de bataillons de Cahors, de Figeac et de Rodez ; chaque bataillon se composait de six compagnies commandées par un capitaine et un lieutenant ; chaque bataillon avait pour chef le capitaine de la première compagnie.

Chaque compagnie se réunissait dans la ville située au centre de la circonscription ayant fourni les miliciens qui la composaient.

Il existe aux Archives de la Préfecture (c. 569), un état des officiers de ces compagnies, en l'année 1738, faisant connaître les lieux où se réunissaient lesdites compagnies ; il nous a paru intéressant de publier cet état sur lequel figurent des noms connus dans le Quercy et le Rouergue.

BATAILLON DE CAHORS

Quartiers des compagnies	Officiers
Caussade....	Fraisse, Cape-Commant ; Causse, Lieut
Lauzerte....	de Lamotte-Fourtet, Cape, Pradier, —
Cahors.....	Péchaut — France, —
Gourdon....	Lacassagne, — Defleurs, —
Montauban..	Laboissière, — Couronne, —
Moissac.....	Desessarts, — Lacassagne, —

BATAILLON DE FIGEAC

Quartier des compagnies	Officiers
Figeac.....	Dumontet, Cape-Ct ; Dauglanat, Lieut
Villefranche.	de Sournac, Cape, Demonville, —
Cajarc.....	Dauglanat, — Degamel, —
Najac.....	de Lacombe, — de Boutaric, —
Conques.....	de St-Géry, — de Vaillac, —
Gramat.....	de Camferrand — de Labarthe, —

(1) Grade inférieur à celui de caporal et qui n'existe plus aujourd'hui.

(2) Les pays d'Etats s'imposaient eux-mêmes.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

3 du 18 avril 1868.

MARCELLE

PAR

AMÉDÉE ACHARD.

II *(Suite.)*

Le jour, cependant, où M. de Chervette dut conduire Marcelle à l'église, une chose l'émut qui faillit le faire sortir de sa réserve. Dans la matinée, Marcelle, tout habillée de blanc, parut avec lui dans la chambre de madame de Lieursaint, son aïeule, qui s'apprêtait à la suivre. A la vue de sa chère orpheline, la pauvre grand'mère se laissa tomber dans son fauteuil, les larmes la gagnèrent. Elle savait ce qu'elle donnait à l'obscur avenir d'innocence, de droiture, de bonté, de franchise. Que ferait la vie implacable de tous ces trésors ? Marcelle s'était mise à ses genoux. Alors, l'entourant de ses mains tremblantes et pressant sur son cœur plein d'angoisse cette jeune tête :

— Aimez-là, monsieur, dit-elle, aimez-là de tout votre cœur !

Quelque chose remua dans les entrailles de M. de Chervette. Un cri fut prêt à jaillir de ses lèvres, mais refoulant cette émotion première au plus profond de lui-même.

La reproduction est interdite.

— Madame, dit-il, vous pouvez me confier votre fille ; je sais ce qu'un mari doit à sa femme.

Un an ou dix-huit mois après la scène dont nous venons de parler on pouvait voir Henri et Marcelle, assis l'un près de l'autre, dans un cabinet de travail qui faisait parti d'un bel appartement, situé au premier étage d'une maison de la rue Joubert. Henri écrivait devant une table chargée de papiers ; Marcelle achevait un ouvrage de guipure. Un feu clair flambait dans la cheminée. Deux lampes éclairaient le cabinet. De temps à autre, Marcelle levait les yeux, et, négligeant le réseau dont les fleurs pâles naissaient sous ses doigts, regardait son mari. La plume volait sur le papier. M. de Chervette s'arrêtait par intervalles pour consulter l'un des dossiers épars autour de lui, puis continuait avec une ardeur nouvelle. De légères contractions nerveuses passaient alors sur le visage de Marcelle, qui reprenait ses crochets. On entendait les battements réguliers de la pendule.

Un moment vint où Henri se renversa dans son fauteuil et frotta ses mains l'une contre l'autre, de l'air d'un homme profondément satisfait.

— Est-ce fini ? demanda Marcelle.

— Presque... Quelques lignes encore pour la conclusion, et je signe.

— C'est bien long ce que vous faites là.

— Long ! s'écria M. de Chervette. Apprenez, ma chère, qu'un rapport qui doit faire sortir une affaire des limbes de la théorie n'est jamais long, eût-il la majesté d'un in-folio !

— Elle est donc bien importante, cette affaire ?

— Importante ! une affaire autour de laquelle rôdent dix millionnaires, âpres à la curée. Mais je n'en sais pas qui puisse à plus juste titre émerveiller un capitaliste !...

— N'est-ce pas la quatrième que je vous vois en train de débrouiller, à l'heure où vos contemporains s'égayent et prennent du bon temps ?

— La quatrième, oui, je crois.

— Et toutes plus belles les unes que les autres ?

— Toutes !

— Et quand elle sera sortie des limbes de la théorie, cette magnifique affaire, que ferez-vous ?

— Je ferai fortune.

— Vous ne l'avez donc pas faite encore ?

— Oui et non, cela dépend du point de vue auquel on se place.

— Vous étiez riche déjà, il me semble, quand vous m'avez épousée ?

— Et je le suis même un peu plus à présent.

— Alors, pourquoi continuer ?

— Pour recommencer.

— Voilà une raison ! dit Marcelle qui sourit, et quand vous aurez ainsi recommencé une demi-douzaine de fois, après ?

— Je me reposerai.

— Eh bien ! si nous mettions le dénouement au premier chapitre ?

— Ah ! oui, le raisonnement de Cinéas au roi Pyrrhus !

— Le raisonnement n'était point sot, et, m'est avis, que si le roi d'Epire avait suivi le conseil de son ministre, il ne fût point mort en Italie.

Henri jeta ses bras en l'air.

— Et le doute, l'incertitude, l'émotion, la lutte, le combat, qu'en faites-vous ? reprit-il.

— Le contingent que vous en apporte le courant des jours ne vous suffit donc pas ?

M. de Chervette rejeta la plume qu'il tortillait entre ses doigts, et d'un air de mystère :

— Vous voulez savoir le fond des choses : Eh bien ! ce n'est pas tout... Cela m'irrite de voir des pieds-plats au pinacle et des imbéciles soulever plus de poussière qu'un prince en voyage ! Et puisque au temps où nous sommes, c'est l'argent qui fait tout, mène à tout, et conduit tout, j'aurai beaucoup d'argent.

— Combien ?

— Je ne sais pas ; un peu plus que trop.

— Hum ! J'ai remarqué que les plus gros budgets étaient ceux qui faisaient les plus gros emprunts !

— Naturellement ; le crédit est encore une source de richesses...

— Si j'avais un conseil à vous donner, je vous engagerais timidement à ne pas trop puiser à cette source-là.

— Vous n'entendez rien à l'économie politique.... D'abord je me suis mis en tête de vous donner les plus beaux attelages de Paris.

— J'ai deux chevaux bais qui me suffisent ; ils vont même toujours trop vite quand vous êtes avec moi, excepté quand ils trottent pour nous ramener chez nous.

— Il faudrait que je fusse bien ingrat pour ne pas vous offrir un beau château où vous auriez tout loisir de recevoir vos amis.

— Nous avons le château de la Guillebardière où je vous ai connu ; je n'en désire pas d'autre.

— Henri, qui s'était levé, embrassa Marcelle sur le cou :

— Il est bien petit, ce château ! murmura-t-il.

— Quelle place faut-il donc pour être heureux ?

Deux larmes parurent sous ces paupières, retenues par la longue frange des cils. M. de Chervette prit Marcelle dans ses bras doucereux et deux baisers séchèrent ses yeux en un instant.

— Ah ! que tu serais charmant si tu voulais ! dit-elle.

— Je ne le suis donc pas toujours ?

— Oh ! non !

On frappa à la porte. Un domestique entra.

— La voiture est attelée, fit-il.

— C'est vrai... j'oubliais tout... et l'heure et le rendez-vous !

La pendule sonna onze heures.

— Déjà ! reprit Henri.

— Je ne sais pas où tu vas... Mais si tu n'y allais

BATAILLON DE RODEZ

Quartier des compagnies	Officiers		
St-Affrique...	de Fontenilles, Cap^{e}-Ct ;	de Marcourelles,	L.
Milhau.....	d'Ols, Cap^{e}	de Vignolles,	Lieut^{t}
La Selve.....	de Rouffiac,—	de Mejanez,	—
Estaing.....	de Mejanez,—	de Roquefeüil,	—
St-Geniez....	de Cret, —	de Montazet,	—
Rodez.....	Balza, —	Sicard,	—

Une ordonnance du 27 novembre 1765 (a. 15) vint modifier la composition des milices qui jusqu'alors ne se composaient que de fusiliers ; par cette ordonnance chaque bataillon fut divisé en huit compagnies, dont six de fusiliers et deux de soldats d'élite qui prirent le nom de grenadiers royaux ou grenadiers provinciaux.

Enfin une nouvelle ordonnance du 19 octobre 1773 (a. 16) réorganise les milices provinciales qui désormais semblent perdre leur caractère distinctif de garde civile et se fondre dans l'armée proprement dite ; cette ordonnance porte création de cinquante trois régiments provinciaux, divisés en deux ou plusieurs bataillons ; chaque bataillon continua à être composé de deux compagnies de grenadiers et de six compagnies de fusiliers ; chaque compagnie de grenadiers était commandée par un capitaine, un lieutenant et un second lieutenant; elle se composait d'un fourrier, de deux sergents, de quatre caporaux, de quatre appointés, de quarante grenadiers et d'un tambour. Chaque compagnie de fusiliers était commandée par un capitaine et un lieutenant ; elle avait un fourrier, trois sergents, six caporaux, six appointés, trente-six fusiliers et un tambour.

L'état-major de chaque régiment comprenait : un colonel, un lieutenant-colonel, un major, un aide-major par bataillon et deux enseignes, aussi par bataillon.

Les grenadiers royaux et provinciaux formaient des régiments distincts de grenadiers au nombre de douze pour toute la France ; ainsi les grenadiers de la généralité de Montauban joints à ceux de la province du Languedoc, constituaient le 7^{e} régiment dont le quartier d'assemblée était Montpellier.

Par la même ordonnance la généralité de Montauban dût fournir 2,840 hommes pour former deux régiments ayant chacun deux bataillons. Ces deux régiments prirent le nom de régiment de Montauban et de régiment de Rodez.

L'ordonnance du 1er mars 1778, vient encore apporter quelques légères modifications dans le système ; désormais un bataillon de chaque régiment provincial est attaché à un régiment de l'armée permanente et porte son nom ; ainsi le premier bataillon du régiment provincial de Montauban est attaché au régiment du Rouergue et le deuxième bataillon fait partie du régiment de Beaujolais. Par la même ordonnance les compagnies de grenadiers de la généralité qui jusque là avaient formé, avec les grenadiers du Languedoc, le 7^{e} régiment appartinrent au 2^{e} régiment de grenadiers, désigné sous le nom de grenadiers-royaux de Guyenne et qui se composaient des compagnies de Montauban, Auch, Marmande et Bordeaux.

Voici maintenant l'état des officiers des milices provinciales de la généralité de Montauban en 1771 :

ETAT-MAJOR DU RÉGIMENT PROVINCIAL DE MONTAUBAN

MM. de Carle, colonel.
Ch^{er} de Carle, lieutenant-colonel.
Malartic de Maures, major.

BATAILLON DE CAHORS

La Motte-Fortet, capitaine des grenadiers royaux ; Petit, lieutenant, Ch^{er} de la Bory, 2^{e} lieutenant.

Saisset, capitaine des grenadiers provinciaux : La Motte-Fortet, lieutenant, de la Sudrie, 2^{e} lieut^{t}.

Lagardelle, capitaine, de Vassal, lieutenant ; Gironde de Bellegarde, capitaine, Lamothe-Monfaucon, lieutenant.

La Bory de Cahors, capitaine, Roussel de Faillerols, lieutenant ; La Bastide de Gironde, capit., Maynard, lieut. ; Chassenet de Puysegur, capit., Dablon de Labouisse, lieut. ; La Bory de St-Cernin, capit., de Vassal, cadet, lieut.

Blanche, capitaine aide-major.
Gaulejac et Gaulejac, cadet, enseignes.

BATAILLON DE FIGEAC

De Roques, capitaine des grenadiers royaux : Pondailhan, lieut., Ch^{er} de Payrac, 2^{e} lieut.

Doussot, capitaine des grenadiers provinciaux : d'Hauterive, lieut., de la Claverie, 2^{e} lieut.

Jouclas de Montégut, capitaine, de Gasc, lieut. ; Dufort de la Croze, capit., de Gasc, cadet; lieut. ; Guilleminet, capit., de Portes, lieut. ; Fourgous, capit., Arnaldy, lieut. ; du Rouzet de la Garde, capit., de Cruzes de Marcillac, lieut. ; Ch^{er} de St-Mary, capit., Bladinière, lieut.

De Frézals, capitaine aide-major.
Cornilly et de Colomb, enseignes.

BATAILLON DE RODEZ

De Lautrec, capitaine des grenadiers royaux : Montrozier de Mauriac, lieutenant. Saunhac, 2^{e} lieut.

St-Mary, capitaine des grenadiers provinciaux : Montarnal de Lacoste, lieut., Castanet de Cambyrac, 2^{e} lieut.

Durand, capit., de Gizels, lieut. ; Joulia de la Salle, capit., de Corcoral, lieut. ; Duclos de Vignolles, capit., d'Elfau de Fontalbas, lieut. ; Ch^{er} de Raymond, capit., Regis de Balza de Violatel, lieut. ; Raymond, capit., d'Elfau de Fontalbas, cadet, lieut. ; Montarnal Danglar, capit. Moiy, lieut.

Ch^{er} du Landin, capitaine aide-major
Pontcharel de Pouillac et Pontcharel de Pouillac, cadet, enseignes,

En publiant une semblable notice nous n'avons pas eu la prétention de faire l'historique des milices provinciales; nous avons voulu seulement mettre en relief les documents de nos archives, touchant l'organisation de ces milices ; faire connaître les noms des officiers qui y ont joué un rôle et dont quelques familles existent encore ; établir, en même temps, un simple rapprochement entre cette ancienne institution et celle de la garde nationale mobile, laissant à nos lecteurs le libre champ de l'appréciation.

L'EMPEREUR VEUT LA PAIX.

Ce ne sont plus seulement les dépêches du dehors qui nous rassurent au sujet du maintien de la paix. Les bruits guerriers propagés si complaisamment depuis quelques jours viennent d'être formellement démentis par une bouche officielle. M. Baroche, ministre de la justice, dont le *Moniteur* reproduit deux discours prononcés à Rambouillet, affirme la paix pour le présent et pour l'avenir avec une netteté qui met enfin à néant toutes les rumeurs contraires. Il est évident que si M. le garde des sceaux n'en avait pas reçu la mission expresse de l'Empereur, il n'aurait pas caractérisé la situation d'une manière aussi formelle. Les paroles de M. Baroche méritent donc au plus haut degré l'attention publique, au dedans comme au dehors.

Après avoir assisté à la pose de la première pierre de la nouvelle église de Rambouillet et rappelé à Mgr l'Evêque de Seine-et-Oise en même temps qu'aux populations accourues, la sollicitude constante avec laquelle l'Empereur s'est constitué « le défenseur éclairé et libéral des idées religieuses, » M. le ministre de la justice, examinant l'immense intérêt que présente aux campagnes l'achèvement des chemins vicinaux, s'est exprimé en ces termes :

« Un projet de loi a été préparé par le conseil d'Etat pour assurer la subvention de cent millions à donner par l'Etat et instituer l'établissement financier qui mettra à la disposition des communes un capital de deux cents millions dans les conditions d'emprunt les plus favorables. Le projet de loi sera présenté au Corps législatif à sa plus prochaine séance, et nous ne pouvons douter que ce grand Corps ne consacre au rapide examen de ce projet le zèle patriotique dont il a donné tant de preuves.

» Permettez-moi de vous faire remarquer que cet important travail sur l'ensemble des chemins vicinaux, qui engage tout à la fois et pour un certain nombre d'années les finances de l'Etat et celles des communes, est essentiellement une des œuvres de la paix et ne saurait être entrepris par un gouvernement sage à une époque ou la paix ne serait pas assurée, où la guerre paraîtrait imminente ou seulement probable.

» L'empressement que met le gouvernement à en hâter l'exécution est donc une preuve de plus qu'il veut la paix et qu'il n'a aucune raison de croire à la guerre. »

L'éminent organe de la pensée de l'Empereur aurait pu se borner là ; mais il avait la mission d'insister plus énergiquement encore sur sa consolante pensée :

« Oui, messieurs, a ajouté M. le ministre, l'Empereur veut la paix ; une paix honorable digne d'une grande nation. La France, confiante en sa force, et préparée à toutes les éventualités par le développement de son organisation militaire, ne cherche pas la guerre et nous avons la conviction que nul ne pense à la lui déclarer : la paix de l'Europe ne sera pas troublée. Ne croyez donc pas à ces cris d'alarme, à ces paroles de guerre que reproduisent, avec une sorte de périodicité, l'erreur ou la malveillance ; livrez-vous avec sécurité aux travaux de l'agriculture et de l'industrie. Cédez, sans crainte, à ce mouvement de reprise et d'activité qui se déclare dans tous les centres industriels et commerciaux, et envisagez avec confiance l'avenir qui s'ouvre devant vous. »

Quoi de plus radicalement net que les paroles que nous venons de citer ?

La paix n'est donc pas seulement assurée pour le présent, mais pour un long avenir. Le contester encore serait s'inscrire en faux contre le bon sens et la vérité et ne plus se borner à de puériles équivoques. HAVAS.

CONSEILS DE RÉVISION

RAPPORT A L'EMPEREUR.

SIRE,

J'ai l'honneur de soumettre à la haute appréciation de Votre Majesté le résumé des rapports qui m'ont été transmis sur l'ensemble des opérations des conseils de révision qui viennent de se réunir sur tout le territoire de l'Empire.

La nouvelle loi militaire, dans la première et la plus délicate de ses applications, vient de recevoir du patriotisme national la consécration la plus complète.

On peut affirmer que dans la France entière les opérations des conseils de révision ont été régulières et faciles. Institués pour la formation des premiers contingents de la garde nationale mobile, ils ont fonctionné du 9 au 21 mars. Chaque conseil formé au chef-lieu d'arrondissement a dû se transporter, autant que possible, dans chacun des cantons.

Dans la très-grande généralité de ces cantons, les jeunes gens se sont présentés avec bonne volonté et avec un véritable entrain. Les populations des grandes villes, telles que Paris, Lyon, Saint-Etienne, Lille et Rouen, n'ont pas montré de moins favorables dispositions. Les provinces récemment annexées ont été à la hauteur des anciennes provinces de la France.

Un grand nombre de départements se sont fait remarquer par leur élan. Je dois signaler entre autres à Votre Majesté ceux du Calvados, de la Manche, du Morbihan, de la Lozère, de la Corrèze, de l'Ardèche, et presque tous ceux du Nord et de l'Est de la France. Dans le Var, les opérations cantonales ont eu le même caractère que les fêtes populaires du pays. Dans l'Eure, des jeunes gens n'ayant pas la taille réglementaire demandaient leur inscription. Dans l'Aube, des célibataires ayant dépassé l'âge, insistaient également pour être inscrits.

Les jeunes gens des classes antérieures, que l'on s'attachait à représenter comme froissés par l'apparente rétroactivité de la loi, ont accepté partout avec bon vouloir les obligations qu'elle leur impose. Le nombre de ceux qui ont demandé à être soumis à la visite a été relativement faible et uniquement pour des cas d'exemption légitime : beaucoup préféraient l'inscription et la demandaient au cri de *Vive l'Empereur !* plutôt que de faire valoir des cas douteux et même souvent des cas réels. A Charleville et à Mézieres, aucun appel ne voulait subir la visite du médecin. Ceux qui, dans la Meurthe, la réclamaient, étaient l'objet de manifestations peu bienveillantes de la part de leurs camarades.

La moyenne des exemptions accordées aux soutiens de famille, reste au-dessous du maximum fixé par la loi. Dans la Meurthe, les exemptions n'atteignent que la proportion de 2. 22 0/0. Elles sont encore beaucoup moins considérables dans le Haut-Rhin (on y compte 104 exemptés sur 9,468 inscrits).

Tel est l'ensemble des opérations pour les 2,941 cantons et les 373 arrondissements.

En laissant de côté quelques scènes d'ivresse sans aucune importance, nous n'avons à relever d'incidents regrettables que sur trois points : à Montauban, un attroupement et des cris séditieux isolés dont les deux auteurs sont condamnés à une peine légère à raison de leur jeunesse ; à Toulouse et à Bordeaux, un mouvement plus sérieux dont les meneurs obéissaient à un mot d'ordre et dont le caractère est suffisamment déterminé par les antécédents des coupables.

Sur les 11 condamnés de Toulouse, 7 avaient subi des peines antérieures pour vol ou rébellion. Sur les 23 condamnés à Bordeaux, 7 avaient déjà été frappés pour vol, 3 pour vagabondage et autres délits, 3 enfin avaient été inculpés précédemment pour vols et pour coups.

Dans d'autres localités, des placards insurrectionnels conçus en termes à peu près identiques, et affichés au même moment snr des points opposés du territoire, ont été lacérés immédiatement par les habitants. L'opinion publique a donc réprouvé partout les tentatives de désordre dont l'institution de la garde nationale mobile n'était que le prétexte, et à Toulouse, à Bordeaux et à Montauban, l'attitude des jeunes gens devant les conseils de révision a protesté contre les agitations auxquelles on les conviait.

Attaquée par les oppositions réunies, dénaturée par des interprétations aussi erronées que malveillantes, la nouvelle loi militaire rencontrait des inquiétudes propagées avec habileté, une crise alimentaire exceptionnelle et le malaise des classes ouvrières. Elle a triomphé de ces obstacles, comprise et défendue par le bon sens et le patriotisme des populations.

On peut donc affirmer, en s'appuyant sur des faits aujourd'hui bien acquis, qu'elle est résolûment acceptée par l'opinion, et que sa première application a été pour le peuple une nouvelle occasion de manifester sa confiance persévérante dans l'Empereur.

J'ai l'honneur de placer sous les yeux de Votre Majesté, à titre de pièces justificatives, et pour les 89 départements, les rapports administratifs, ainsi que les documents que l'autorité judiciaire a bien voulu mettre à ma disposition.

Je suis avec le plus profond respect,
Sire,
De Votre Majesté
Le très-obéissant, très-dévoué serviteur
et très-fidèle sujet,
Le Ministre de l'Intérieur,
PINARD.

NOUVELLES D'ITALIE

Nous résumons comme il suit, les nouvelles apportées par les dernières correspondances italiennes :

On nous écrit de Florence, 16 avril :

« Il y a de sérieuses inquiétudes sur le succès final de la loi de moûture. Plusieurs chambres de commerce ont adressé à la chambre des députés des remontrances sur les inconvénients, sur les lacunes, sur l'inapplicabilité de cet impôt. Espérons que le temps des vacances de Pâques ne sera pas perdu pour nos législateurs. Ils examineront de plus près l'esprit des populations et voteront en conséquence.

» En attendant, la rente italienne baisse sur les marchés étrangers. C'est qu'aux Bourses de Paris et de Londres, le capital y éprouve des craintes analogues à celles qui règnent dans les esprits en Italie.

» Le roi n'est point revenu de Turin, il y restera probablement jusqu'au mariage du prince Humbert. Au reste, il est à la campagne où il a l'habitude de passer chaque année la semaine sainte et les fêtes de Pâques.

» On accuse le parti exalté de vouloir occasionner des troubles pendant les fêtes. A Turin, on a tenté d'incendier l'amphithéâtre élevé pour le tournoi au milieu de la place Cavour. A Florence, des jeunes gens qu'on dit Mazzi-

---

pas ? poursuivit Marcelle qui, de nouveau, appuya sa tête sur la poitrine de M. de Chervette.

— Y penses-tu ? ne pas aller chez madame de Givrey, qui doit me présenter au secrétaire général du ministère des travaux publics ! J'espère même que tu viendras avec moi ?

— Il faut donc que je m'habille ?

— Certainement.

Marcelle soupira, et, regardant autour d'elle :

— J'étais bien ici, et volontiers j'y serais restée.

— Est-ce que nous ne reviendrons pas ? dit Henri, qui se rapprocha.

Marcelle secoua la tête.

— On vous aura distrait de moi... Ce n'est plus la même chose.

Elle tourna vers lui ses yeux brillants et doux. De nouveau on frappa à la porte.

— Qu'est-ce encore ? fit-elle.

— M. de Vandelle a vu de la lumière dans le cabinet de monsieur, il pense que monsieur va chez madame de Givrey, et il demande si on peut le recevoir.

— M. de Vandelle ?... Parbleu ! qu'il monte, il viendra avec nous... Il a de l'esprit, Gaston, et pendant que je causerai avec le secrétaire général, à son bras vous ne vous ennuierez pas.

Un imperceptible sourire passa sur les lèvres de Marcelle. Puis d'une voix nerveuse :

— Vous le voulez ? reprit-elle.

— Sans doute.

— Eh bien ! qu'il entre.

Ce même Gaston de Vandelle, que M. de Chervette accueillait avec tant d'empressement, et son ami Anselme Heurtin, comptaient parmi les habitués les plus intimes de la maison de la rue Joubert. On a pu voir qu'ils n'en avaient pas franchi la porte avec les mêmes visées. Gaston, un peu fatigué, un peu usé par le frottement de la vie, désœuvré dès son entrée dans le monde, quelquefois ennuyé sans avoir conscience de son ennui, mais conservant le goût des émotions avec des regains de jeunesse qui lui permettaient de se tromper sur ses propres sentiments, n'avait pas été médiocrement surpris de trouver une jeune femme intelligente et distinguée où il croyait rencontrer une provinciale. Beaucoup d'aisance et de naturel, comme une personne qui ne tient pas à être remarquée, et ne prétend à aucun rôle, de la gaieté, à l'occasion de l'esprit, mais sans le montrer, et un jugement ferme qui ne se payait pas de mots, voilà ce qu'il découvrit tout d'abord et ce que rien ne démentit par la suite.

L'hommage le plus sincère qu'il lui rendit, ce fut d'envier M. de Chervette, et de souhaiter qu'un hasard propice lui fît, au temps des chasses, traverser un château où se trouverait une autre Marcelle. Elle avait une physionomie à part, la saveur pénétrante d'un beau fruit qui a mûri à la pleine lumière du soleil, baigné de rosée et coloré par le vent. Sans y songer, Marcelle tira donc M. de Vandelle de son engourdissement, et sans y songer encore, mêla à son existence un peu fade un élément de curiosité qui, par la pente ordinaire des choses, pouvait aller jusqu'à l'intérêt. Réveillé, Gaston mit en œuvre, pour lui plaire, tout ce qu'il avait de science acquise, — et l'on n'a pas traversé vingt salons sans y glaner une certaine expérience, — et ce qu'il possédait de séduction naturelle. En quelques mois, tout doucement, il s'était glissé dans son intimité. Avait-il un projet préconçu, arrêté, bien défini ? On peut supposer que non. L'effacement des mœurs modernes qui restent dans les demi-teintes ne permet pas ces audaces prime-sautières, ces âpres désirs, ces violences de sentiments qui font entreprendre de difficiles conquêtes. Les volontés, les tempéraments peut-être n'y sont plus. M. de Vandelle avait trouvé une distraction rue Joubert, en terme médical, un réactif; sa pensée n'allait pas au delà. Si quelque chose devait venir après, cela viendrait à son heure. Certains fauves poursuivent la proie que convoite leur appétit, avec une sauvage persévérance et des ardeurs fougueuses que rien ne lasse; d'autres, plus paresseux, ou déjà repus peut-être, attendent qu'elle passe étourdiment à portée de leurs griffes. Gaston attendait.

III.

Les ambitions d'Anselme étaient plus claires et plus précises. Ce qu'il désirait, il le voulait. Peu de jours après l'arrivée d'Henri à Paris, il l'avait saisi un matin, au saut du lit, et le tirant dans son cabinet dont il ferma la porte :

— Vous souvient-il de la lettre que vous m'avez écrite, du château de la Guillebardière le 4 septembre ? lui dit-il.

— Parfaitement. Estimez-vous que mademoiselle de Cinq-Champs ne mérite pas les éloges que j'ai faits d'elle ?

— Il ne s'agit point de madame de Chervette, mais de vous.

— Ah !

— Vous me faisiez part de certains projets qui roulaient dans votre esprit; vous le rappelez-vous ?

— Oui.

— Ces projets ne me semblaient point ceux d'un homme malavisé, êtes-vous toujours en humeur de vous en occuper ?

— Sans doute; pourquoi ?

— Parce que j'ai besoin de le savoir, et j'ai besoin de le savoir, parce que j'ai besoin de vous.

Henri fit un mouvement.

— On ne vous accusera pas, mon cher Anselme, de manquer de franchise.

— A quoi bon dissimuler ! J'ai pour vous une amitié que peut expliquer notre rencontre sur les bancs du collége, mais vous n'êtes pas assez naïf pour croire que l'élan seul de cette amitié me fait agir. Mon intérêt aussi m'y pousse. Il dépend de vous que cet intérêt vous serve en me servant.

— Comment ?

— Cela dépend de ce que vous voulez faire. Mais, d'abord, avez-vous un plan, une idée, un but, quelque chose enfin sur quoi on puisse discuter ?

— Non, pas encore... Depuis mon retour, je prends langue, mais on peut causer.

— Causons. Moins riche que vous, presque pauvre même, à mes débuts, et d'une famille moins considérable que la vôtre, j'ai eu davantage et plus longtemps à lutter, partant, j'ai plus appris. J'ai subi le travail de l'outil sur la meule, les événements m'ont aiguisé... Remarquez que je ne dis pas usé.

— Je m'en doute.

— Vous vous tromperiez si vous croyiez le contraire. Je puis vous être utile, très-utile même. Mais il me manque l'instrument; cet instrument, vous l'avez.

— La fortune ?

— Je vois que vous commencez à me comprendre. Si vous m'aviez fait voir, dans votre lettre, l'intention de vivre de vos rentes, sans souci du reste, j'aurais été vous rendre visite dans votre château, boire votre vin, tuer vos perdreaux, et bravement j'aurais cherché ma piste ailleurs. Mais vous piaffez comme un cheval qu'on ramène du pré et il vous prend fantaisie de courir... Courons !

— Je suis prêt ; mais où ?

(La suite au prochain numéro).

L'ÉVÉNEMENT ILLUSTRÉ vient de publier son 7^{e} numéro. C'est un journal littéraire écrit avec infiniment d'esprit, dans lequel paraît en feuilleton *le Parricide*, par ADOLPHE BELOT.

Bureaux : 13, faubourg Montmartre, Paris.

niens, ont jeté des bombes le soir dans un quartier central et très habité, le marché vieux. Des émigrés romains sont allés essayer leur revolvers sur les becs de gaz d'un café, pendant que le café était rempli de consommateurs paisibles. On a pensé leur faire un mauvais parti et les agents qui les ont arrêtés ont été obligés de les protéger contre la fureur du public. »

Si nous en croyons une correspondance de Florence, en date du 11 avril, le bruit a couru que Garibaldi, sous la défroque d'un capucin se serait introduit dans Rome et aurait pu examiner les fortifications qu'on y élève. La même correspondance prétend, que de nouveaux enrôlements garibaldiens se font à la sourdine : « Même de l'autre côté de la frontière, ajoute-t-elle, on signale des désertions dans l'armée pontificale, en petit nombre, il est vrai, mais suffisantes pour donner à penser que cette armée est de nouveau en lutte aux séductions des agents révolutionnaires. Tous ces préparatifs n'ont pas le développement que Garibaldi, associé à M. Rattazzi, leur avait donné au mois d'août et de septembre passés. Cependant, ils semblent annoncer quelque chose. »

Pour extrait : A. Laytou.

Revue des Journaux

FRANCE

« Y a-t-il des causes de Guerre ? Tel est le titre d'un article que M. J. Cohen publie dans *la France :* « Ce n'est pas dans les fantaisies des nouvellistes fait observer M. Cohen, qu'il faut chercher la réponse à cette question, c'est dans la situation elle-même étudiée dans la vérité et dans la logique des faits. Dans un récent article, M. de Girardin concluait ainsi : Y aura-t-il la guerre ? Les hommes disent : non ! les choses disent oui ! » C'est tout le contraire qui est vrai. Ce sont les hommes, ce sont les faiseurs de nouvelles, ce sont quelques journaux habiles à exciter l'émotion de leurs lecteurs, qui disent : oui ! Mais pour tout esprit impartial et sensé, ce sont les choses qui disent non !

» Où sont, en effet, et quelles sont les causes que les inventeurs de complications assignent à l'éventualité de la guerre ? Il y en a quatre :

» L'extension territoriale de la Prusse;
» La question du Sleswig;
» L'indépendance de l'Allemagne du Sud ;
» Les affaires d'Orient. »

Quant au premier de ces points, M. Cohen estime qne la Prusse loin de se laisser entraîner par l'enivrement de ses triomphes, a fait preuve de modération et de sens pratique; par suite les rapports, un moment altérés, entre Berlin et Paris, sont restés aussi satisfaisants que possible.

En ce qui concerne l'affaire du Sleswig, elle se traite exclusivement, quoiqu'on ait pu dire, exclusivement entre les gouvernements qu'elle intéresse et « il est probable qu'elle ne tardera pas a être terminée à la satisfaction de l'un et de l'autre. »

» Passant au troisième point, M. Cohen s'attache à constater que la Prusse « est arrêtée sur les bords du Mein autant par la lettre des traités que par le patriotisme du Sud. »

Il y a donc eu apaisement et amélioration manifeste dans la situation, du côté de l'Allemagne. « Or, la paix entre l'Allemagne et la France c'est la paix en Orient. Depuis les souvenirs formidables de Sébastopol, rien de grave n'est à redouter si l'Europe centrale reste tranquille. Il n'y a pas longtemps qu'une vague espérance d'entraîner l'Allemagne et de soulever l'empire Ottoman a pu tenter certaines convoitises, mais la vigilance et la fermeté des puissances occidentales ont fait évanouir ce dessein à peine formé. »

M. Cohen n'hésite pas à conclure de cet exposé que, moins que jamais, il n'y a quelque chose de fondé dans les bruits belliqueux dont on s'alarme périodiquement.

DÉBATS.

On lit dans le *Journal des Débats*, sous la signature de M. E. Yung : « Messieurs les évêques ne veulent pas qu'on s'associe, comme eux, pour fonder des écoles, des bibliothèques, pour publier des livres, des journaux ; ils ne veulent pas que la science soit libre, et ce que sur ce point tolère ou autorise le gouvernement les irrite. Cependant la libérté de conscience, la liberté de penser, sont inscrites depuis soixante-seize ans dans toutes de nos constitutions ; aucun de nos gouvernements successifs ne les a niées ouvertement, tant elles font partie, malgré tout, de ce qu'on appelait dernièrement à l'académie l'*âme de la France*. Les contribuables, dit M. l'évêque d'Orléans, ne paient pas les professeurs de l'Ecole de médecine pour enseigner le matérialisme : c'est possible, mais ne le criez pas trop haut, ne pourrait-on vous répondre, de la même façon, que la France donne à l'Eglise 40 millions par an pour qu'elle prêche l'Evangile et non pas le *syllabus*, qui est le contre-pied de sa foi polititique. »

Pour extrait : A. Laytou.

Nouvelles du jour

DEUX BAPTÊMES AUX TUILERIES.

Nous empruntons à la *Petite Presse* de curieux détails sur l'intéressante cérémonie du baptême du fils du maréchal Canrobert et du fils du duc de Montmorency qui a eu lieu dimanche aux Tuileries :

A midi, la nef et le chœur regorgeaient d'assistants, princes, ducs, marquis et comtes; toute la grande aumônerie avait déployé la pompe des cérémonies catholiques ; et, crosse en main, mitre en tête, Mgr l'évêque d'Adras, précédé des chapelains, du maître des cérémonies, des diacres et sous-diacres, venait s'agenouiller au pied de l'autel.

La grande tribune du haut était, de chaque côté, lorgnée par des privilégiés à qui des cartes particulières avaient permis l'accès de ce sanctuaire ; des centgardes le fusil au pied, casque en tête, se dressaient à l'entrée comme des cariatides centaures descendus de leurs montures ; les huissiers allaient, venaient ; des chambellans, des maîtres de cérémonie, des aides de camp, des officiers d'ordonnance, des préfets du palais circulaient, graves, pompeux, pleins d'étiquette, annonçant, cortège magnifique, la venue du Souverain.

C'est qu'il y avait ce jour-là, aux Tuileries, supplément de cérémonie, surcroît de fête : l'Empereur et l'Impératrice devaient présenter sur les fonts baptismaux les fils de deux grands dignitaires et personnages, les enfants de S. E. le maréchal Canrobert et du duc de Montmorency.

A midi, au milieu du silence et de l'attente, une voix haute jeta ce mot : l'*Empereur !*

L'Empereur arriva accompagné de l'Impératrice et donnant la main à son Fils.

Toute la cour entourait et suivait. L'Empereur était en costume de général ; à la suite on reconnaissait LL. EExc. le maréchal Vaillant, grand-maréchal du palais, le général Fleury, grand écuyer, le général de la Moskowa, grand veneur ; le duc de Cambacérès grand-maître des cérémonies ; le maréchal Regnaud de Saint-Jean-d'Angély ; S. Exc. le général gouverneur de S. A. le Prince Impérial, toute la Maison.

La messe était commencée ; l'orgue accompagnait, avec le violon de Sarasate, la voix suave, chaste et céleste de Mlle Nilsson, chantant pour la première fois un *O salutaris* d'Auber ; les chœurs du Conservatoire soutenaient en masse l'*Alleluia* de *O Filii et filiæ*, dont les stances étaient dites par un baryton, à la voix pleine, ample et poignante.

Puis, le *Domine salvum*, répété trois fois, et la bénédiction chantée par le prélat, la chapelle se transforma en baptistère.

Une grande aiguière, en cuivre sculpté, fut le Jourdain de ces catéchumènes qui entraient dans la vie de chrétiens sous les plus nobles auspices et sous les plus augustes personnages.

S. Exc. le maréchal Canrobert était dans la chapelle, auprès d'un petit être blond, frisé, joli et sage... déjà ! La mère, dont la grâce égale la beauté le présentait, en même temps que M. le vicomte de Laferrière, premier chambellan, et Mme la générale comtesse de Montebello répondait pour l'Empereur et l'Impératrice, renonçant à Satan, à ses pompes et à ses œuvres, au nom du jeune Napoléon-Eugène-Alfred-Martial.

Pendant ce temps, M. le duc de Montmorency s'inquiétait de l'absence de la nourrice et de celle du jeune duc, qui se présenta enfin et reçut, dans le même cérémonial, mais non sans pleurs ni grands cris, avec M. le vicomte de Laferrière et sa grand' mère, Mme la comtesse Aguado, pour répondants, les noms du souverain et de la souveraine, ses parrain et marraine.

Après quoi, en grande pompe, on conduisit les jeunes purifiés auprès de leur parrain et marraine, qui avaient assisté, avec toute leur cour, au double baptême, du haut de leur tribune. Deux huissiers, l'un portant le registre, l'autre portant la plume qui devait parafer des noms puissants, suivaient le cortége, qui fut admis dans un petit salon d'apparat, où les présentations se firent et où les signatures furent données.

Puis les dragées et cadeaux offerts, les Souverains rentrèrent dans leurs appartements, les enfants, rajustés en hâte, furent reconduits... vers leurs biberons, et comme les invités s'écoulaient, deux personnages rentrèrent dans la chapelle, l'un rapportant le registre des signatures de l'Empereur, de l'Impétrice et des grands de la cour, et l'autre... ne portant rien.

La plume avait disparu, la plume s'était envolée dans le trajet !

—Les dépêches de Cherbourg annoncent que le Prince Impérial y a reçu le plus sympathique accueil. Il s'est installé à bord dès mardi matin et a visité, dans la journée de mercredi la digue et les fortifications. L'affluence des populations est immense.

— Le prince et la princesse de Galles et leur suite ont quitté Marlborough-house lundi pour se rendre en Irlande. On fait de grands préparatifs à Dublin pour les recevoir.

— On dit que le prince Napoléon et la princesse Clotilde qui sont attendus à Turin, remettront au roi Victor-Emmanuel et à la princesse Marguerite de Savoie, fiancée du prince Humbert, des lettres de félicitation de l'Empereur et l'Impératrice.

— On assure qu'un grand dîner a été donné le Vendredi-Saint par M. Sainte-Beuve, que le prince Napoléon y assistait. Parmi les autres convives, on cite MM. Taine, Renan, Gustave Flaubert, Edmond About et Charles Robin.

— On se rappelle que M. de Meyendorff avait gravement insulté le baron de Rudberg en Belgique, lors du retour de ce dernier de Saint-Pétersbourg. Nous apprenons que l'honorable ambassadeur, ayant préalablement envoyé sa démission à Saint-Pétersbourg, s'est rendu à Munich, où il a eu un duel au pistolet avec l'insulteur. M. de Rudberg a été légérement blessé ; il est de retour depuis ce matin à Paris. Un grand nombre de personnes, instruites de l'affaire, sont allées, hier et aujourd'hui, se faire inscrire à l'ambassade.

— M. de St-Paul, rentré hier à Paris, a repris aujourd'hui ses fonctions de Secrétaire-général du Ministère de l'Intérieur.

— On écrit de Vienne : « Plusieurs journaux parlent d'une visite du roi Guillaume et de l'Empereur Napoléon à Vienne dans le courant de l'été. Personne ici ne sait rien de cette visite et la rumeur est tenue pour controuvée. »

— Le marquis de Salisbury, un des chefs du parti tory à la Chambre des lords, vient de mourir.

— BOURSE. — Le marché est lourd ; les valeurs se traitent en réaction, et la liquidation de quinzaine s'effectue dans les mêmes conditions que la précédente. — La rente perd 10 centimes, l'emprunt italien 35, le Crédit foncier 7-50. le Crédit mobilier 12-50. Le bilan de la Banque de France ne comporte pas de changement notable.

En dernière heure, forte dépression sur les valeurs de crédit et autres.

Pour extrait A. Laytou.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

DAT	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
19	Diman.	s Timon,	
20	Lundi .	s Astier.	Duravel, Capdenac, Salviac.
21	Mardi..	s Anselme.	
22	Mercr..	ss Soter et C.	St-Céré, St-Germain.

P. Q..... le 1, à 6 h. 25 du soir.
P. L..... le 8, à 9 h. 45 du matin.
D. Q..... le 15, à 9 h. 26 du matin.
N. L..... le 23, à 2 h. 30 du soir.

Les instituteurs du département se sont réunis jeudi, à Cahors, à l'effet de prendre connaissance des Statuts de la Société de Secours, récemment fondée par eux. Ils se sont rendus en corps, au Lycée ; la séance a eu lieu dans le réfectoire. M. l'Inspecteur d'Académie a donné lecture des Statuts. Une commission a été ensuite nommée. Voici les membres qui la composent :

Président, M. l'Inspecteur d'Académie ;
Vice-président, M. Aimable, Inspecteur primaire à Cahors.
Trésorier, M. l'Inspectr primaire de Figeac.
Secrétaire, M. l'Inspr primaire de Gourdon.
MM. Rigal, instituteur de Douelles.
Barriety, — d'Albas.
Simonis, — de Pradines.
Delprat, — d'Aynac.

La Commission a eté reçue par M. le Prefet, qui a voulu, à son tour, assister à la séance. Le premier magistrat du département a été accueilli au Lycée par les instituteurs aux cris répétés de *Vive l'Empereur ! Vive M. le Préfet !*

A quatre heures, la séance était levée.

Les instituteurs vont maintenant nommer un délégué par canton chargé de les représenter aux séances de la Commission.

SOCIÉTÉ SAINTE-CÉCILE DE CAHORS.

Demain, Dimanche, la Société Sainte-Cécile fera entendre les morceaux suivants, sur le square de la promenade Fénélon :

1° *Le Guidon*, défilé;
2° *Victoire*, pas redoublé;
3° *Senora*, polka;
4° *Allez-y !* quadrille.

L'Orphéon de Cahors chantera la messe demain, à 10 heures, à la Cathédrale.

THÉATRE DE CAHORS.

L'espace nous manque pour rendre compte aujourd'hui de la dernière représentation théâtrale. Nous grouperons, mercredi prochain, dans un même article, *Paul Forestier* et la *Famille Benoîton*.

Dès aujourd'hui, cependant, nous voulons dire combien l'interprétation de l'œuvre d'Emile Augier a dépassé nos espérances. Les rôles étaient parfaitement appris et la pièce a été conduite sans entrave. Tous les acteurs étaient à leur poste, pleins d'ardeur et de bonne volonté. — S'il y a des déserteurs, c'est toujours parmi le public des premières qu'il faut les chercher. A. Maillard.

— Demain, dimanche, La *Famille Benoîton*, par M. Victorien Sardou. *La consigne est de ronfler*, vaudeville.

LES VINS DU LOT A L'EXPOSITION.

Le département du Lot était représenté à la classe 73, par quatre exposants individuels et par la Société agricole de Cahors, agissant collectivement. Il y avait de forts bons échantillons, et, malgré la qualité incontestable de ces vins, ils n'ont pas eu le privilège d'attirer suffisamment l'attention des experts.

Ce pays produit des vins de deux et même trois nuances ; les vins noirs qui peuvent fournir jusqu'à cinq couleurs, les vins rouges et les vins roses. Paris n'attache pas une grande importance à ces vins, il leur préfère ceux de Narbonne et du Midi, qui sont plus alcooliques, quoique plus communs; quant à la richesse de couleur, il se sert des vins noirs de la Touraine, qui sont très frais et d'un prix moins élevé.

Le caractère des vins dits de Cahors consiste en une belle robe, du moelleux, un bon goût, du spiritueux et une faculté de conservation qui n'est dépassée par aucun vin de France. Quelques crûs ont une finesse eu un bouquet qui ne sont pas sans mérite.

On ne connaît guère les vins de Cahors généralement que pour leur couleur fortement augmentée par un chauffage à haut degré, et par les services qu'ils rendent aux opérations de coupage des Bordelais. Il est fâcheux que les producteurs de ce pays ne prennent pas une plus intelligente initiative pour les faire connaître, car les gros vins sont loin, très loin de représenter le caractère réel et l'importance véritable du vignoble Quercinois ; il produit de jolis vins de consommation d'un prix très abordable.

Nous connaissons ces vins depuis longues années, et ceux exposés par M. Laurent Fieuzal, de Luzech, et M. Marcelin Lacassagne, de Cahors, nous en ont rappelé le mérite. Corsés, vigoureux, toniques, moelleux, d'un goût fin malgré leur riche couleur, ces vins, et beaucoup dans ce pays qui leur ressemblent, feraient certainement honneur à la France et le bonheur des consommateurs du Nord s'il étaient mieux connus au loin.

Le département du Lot a produit, depuis 1859 jusqu'à 1867 inclus, sur 55,980 hectares de vigne, une moyenne annuelle de 447,482 hectolitres de vins. L. Maurial.

ECLIPSE DU 17 AOUT PROCHAIN.

Le bureau des longitudes publie la note suivante relative à l'éclipse du 17 août prochain :

Le dernier numéro des *Monthly-Notices* renferme le calcul complet de l'éclipse du 17 août, par M. Weïs, de l'Observatoire de Vienne. Cette éclipse sera intéressante à plus d'un point de vue. La lune sortira le 17 août, d'un périgée exceptionnellement rapproché de la terre ; elle passera en même temps par le nœud ascendant de son orbite.

Il en résulte que le soleil éclipsé sera très près du zénith dans le pays où l'éclipse aura lieu à midi ; le diamètre apparent de la lune sera donc très grand et le mouvement de l'ombre très lent. La durée maxima de la totalité aura lieu dans le golfe de Siam, où elle atteindra 6' 50", le soleil étant à deux degrés seulement du zénith.

L'éclipse totale de 1868 sera donc l'une des plus considérables qui puisse avoir lieu ; depuis mémoire d'homme, aucune éclipse n'aura offert une durée aussi longue, et deux seulement peuvent lui être comparées sous le rapport de la grandeur, ce sont : l'éclipse de Thalès (28 mai, 585 avant J.-C.) ; celle qui a été observée en Ecosse en 1433, et dont le peuple a longtemps conservé le souvenir sous le nom de *l'heure noire*.

L'éclipse de 1868 offrira une occasion exceptionnellement favorable d'étudier les protubérances, car on peut espérer que sur la côte de la mer Rouge, dans l'Inde, en Australie, etc. le temps sera beau à cette époque. Il est donc extrêmement désirable que le gouvernement songe, dès à présent, à faciliter ce voyage aux astronomes qui voudront aller observer ce phénomène dans l'Inde ou dans les parages du Pacifique.

Il est probable qu'il se passera des siècles avant qu'une occasion aussi favorable d'étendre nos connaissances sur la nature du soleil, se présente de nouveau.

Dans le même numéro des *Monthly Notices*, le major Tennant rend compte des préparatifs qui se font pour l'observation de l'éclipse totale du 17 août 1868.

— Les concours régionaux d'animaux reproducteurs vont bientôt commencer. Du 2 au 10 mai auront lieu ceux de Quimper, Montpellier, Toulouse, Orléans, Châlons, Rodez ; du 23 au 31 mai, ceux de Metz, Rouen, Arras, Angoulême, Lons-le-Saulnier, le Puy. Aux concours ordinaires, seront joints des concours hippiques et des expositions horticoles.

La végétation a beaucoup souffert, notamment dans le Midi, de la rigueur insolite de la température. On écrit du Bordelais et du Maconais qu'un grand nombre de bourgeons ont été « brûlés » par les gelées des 12 et 13

avril. Il y a eu aussi du dommage dans le Dauphiné. Sur divers points du centre de la France, les arbres à fruit ont, comme on dit, cueillette faite. Quant aux céréales, ce froid intempestif ne les atteint pas gravement; mais il n'aide pas non plus à les relever du double préjudice de la gelée et de la sécheresse.

PRÉFECTURE DU LOT.

PONTS ET CHAUSSÉES

Route Impériale, nº 140

RECONSTRUCTION

DU PONT DE GRIFFOUL

A FIGEAC

ADJUDICATION

Sur folle enchère aux risques et périls des Entrepreneurs évincés

Le Lundi, 4 mai 1868, à deux heures après-midi, il sera procédé, à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture, par M. le Préfet du Lot, assisté du Conseil de Préfecture, en présence de M. l'Ingénieur en chef du département, à l'adjudication au rabais, et par voie de soumission cachetée, des travaux restant à exécuter pour la reconstruction du Pont de Griffoul, sur le Célé, à Figeac, route impériale nº 140.

La dépense est évaluée à la somme totale de..... 41,490 fr. 03 c.
non compris la somme à valoir.

Le cautionnement est fixé à la somme de..... 1,500 »

Le projet des travaux est déposé à la Préfecture *(bureau des Travaux publics)* et au bureau de l'Ingénieur ordinaire, à Figeac, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours non fériés, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Avril. *Décès.*
16 Bouzou (Auguste), 22 ans, hospice.
17 Trouillon, (Lucien-Marie-Gustave), 10 jours, boulevard Sud.
17 Barry (Joseph), 4 jours, à Bégous.

Pour la chronique locale : A. Laytou.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit Foncier émet :

Des obligations communales 4 1/2 0/0, de 4 ans à 8 ans d'échéance.

S'adresser, pour obtenir ces obligations sans frais : à Paris, au siège de l'administration, 19, rue neuve-des-Capucines.

Dans le départements : aux recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants de la société.

Départements

« Une découverte scientifique de la plus haute importance vient d'être faite dans le département de la Dordogne, sur le territoire de la commune de Tayrac, en face de la station des Eyzies. Des travaux considérables de déblai ont mis au jour, dans un terrain non remanié, sept squelettes humains qui paraissent remonter à l'époque dite de l'âge de pierre.

» Sur ces sept squelettes, deux ont été enfouis dans les terrassements par les ouvriers qui n'avaient pas conscience de la valeur scientifique de leur trouvaille. Cinq crânes en bon état, dont un parfaitement conservé, ont été envoyés à Paris, pour être soumis à l'étude des hommes compétents. »

L'*Echo de la Dordogne*, qui annonce cette découverte, ajoute qu'elle va produire une grande sensation et que l'homme *antédiluvien* existe décidément.

GRANDS MAGASINS

DU

COIN DE RUE

LES PLUS VASTES DE PARIS

Ceux qui vendent le meilleur marché

8, *rue Montesquieu*,
10, 18, 20 et 22, *rue des Bons-Enfants*.

Les GRANDS MAGASINS DU COIN DE RUE ont l'honneur de prévenir les Dames, qu'ils sont en mesure d'envoyer leur Catalogue et leur Album de Confections et de Robes toutes faites, pour la saison d'été. Ainsi que les collections très complètes de leurs immenses assortimens de Nouveautés en tous genres.

Les Catalogues, Albums et Echantillons sont envoyés sans aucun frais et les Marchandises sont expédiées *franco* à partir de 25 francs.

Découverte de l'Albert Nyanza, nouvelle exploration des sources du Nil, par SIR SAMUEL WHITE BAKER, ouvrage traduit de l'anglais, par G. Masson. 1 vol. in-8º, illustré de 30 gravures sur bois et accompagné de 2 cartes; broché 10 fr., relié, 15 fr. (Librairie Hachette, boulevard Saint-Germain, 77, à Paris.)

Le problème des sources du Nil a été longtemps la grande préoccupation géographique. Que d'efforts infructueux pour arriver à le résoudre ! que d'expéditions avortées ! La tâche est aujourd'hui accomplie. Bruce à découvert les sources du Nil bleu ; Speke et Grant ont trouvé la source Victoria du Nil blanc; enfin Baker a découvert l'Albert-Nyanza, le grand réservoir des régions équatoriales d'où sort le fleuve tout entier. C'est cette découverte qu'il raconte dans le volume que nous annonçons. L'intrépide voyageur conduit le lecteur dans des régions complétement inconnues, au milieu des aventures les plus émouvantes, en enrichissant à chaque pas des remarques les plus intéressantes la géographie, l'ethnographie, l'anthropologie, en rapportant les plus etranges détails de mœurs. Ce qui augmente au plus haut point l'émotion causée par cette lecture, c'est que le voyageur est accompagné de sa femme, blonde et fréle Anglaise d'une infatigable énergie, et qui sauva plusieurs fois, par sa présence d'esprit et son courage, les jours de son mari. Ce volume est bien digne de prendre place à côté des voyages célèbres édités par la librairie Hachette, et qui forment déjà une imposante collection, tels que : PALGRAVE, *Une année de voyage dans l'Arabie centrale* (2 vol. in-8º, 15 fr). — SPEKE, *Journal de la découverte des sources du Nil* (1 vol. 10 fr.). — BIARD, *Deux ans au Brésil* (10 fr.). — BURTON, *Voyage aux grands lacs de l'Afrique orientale* (1 vol., 10 fr.). — LIVINGSTONE, *Explorations du Zambèse et de ses affluents* (1 vol., 10 fr.). — MILTON ET CHEADLE, *De l'Atlantique au Pacifique à travers le Canada et les Montagnes Rocheuses* (1 vol., 10 fr.). — VAMBÉRY, *Voyage d'un faux derviche dans l'Asie centrale* (1 vol., 10 fr.). — BOUYER, *La Guyane française* (1 vol., in-4º, 20 fr.), etc.

La 20e série des *Merveilles de la Science*, ou *Description populaire illustrée des inventions modernes*, par M. LOUIS FIGUIER, contenant la *Photograhpie*, et accompagnée de 70 belles gravures d'appareils et de vues photographiques, vient de paraître à la librairie FURNÉ et JOUVET et chez tous les libraires. Prix de la série : 1 fr.

La 21e série et les suivantes contiendront ; *Les poudres de guerre, L'artillerie ancienne et moderne*, et *Les nouvelles armes à feu portatives (Fusils à aiguille et Chassepot)*.

DOCK DU CAMPEMENT

Paris, 147, boul. Poissonnière, maison du Pont-de-Fer

LES NOUVELLES MALLES

En dépit de la réserve que s'impose le **Dock du Campement,** je viens signaler une invention que le monde voyageur est intéressé à connaître. Le système de fermeture des anciennes malles est tel qu'on peut les ouvrir sans les fracturer, sans qu'il reste aucun indice révélateur de larcin ou d'indiscrétion, et cela en chassant facilement une simple goupille. Aujourd'hui les serrures brevetées des malles livrées par le **Dock du Campement** présentent toute sécurité. Deux gardes de cuivre retiennent la goupille et empêchent le va-et-vient des parties hautes et basses ; de plus, des crampons à angles arrondis protégent ces malles contre des chocs inévitables. Un écrivain disait naguère : « Le neuf emportera le vieux. » Je dis avec autant de conviction : Le nouveau système du Dock emportera l'ancien. JOISELLE.

DETTE MEXICAINE

COMMUNICATION importante à faire aux porteurs de Rente 6 o/o et d'obligations mexicaines par le COMPTOIR FINANCIER ET INDUSTRIEL S'adresser au *Directeur*, 3, rue d'*Amboise* Rich, à *Paris*.

AVIS. — Aux lecteurs atteints de hernies ou de maladies des voies urinaires, nous signalons LA NEPTUNIDE ROUILLÉ, dont le succès est assuré. (*Voir aux annonces*).

Annonces Judiciaires.

ARONDISSEMENT DE FIGEAC.

Un jugement rendu par le tribunal de Figeac le 24 février 1868 prononce, pour cause d'utilité publique, l'expropriation de neuf ares, quatrevingt-sept centiares de terre et vigne appartenant au sieur Guillaume Mazot, régisseur à Langlade.

(Extrait de l'*Echo du Quercy* du 11 avril.)

Etude de Me Séguy, avoué.

Par exploit de Carrayrou huissier, Marie Delsahut, a formé contre son mari Pons François, une demande en séparation de biens.

(Extrait du *Mémorial de Figeac* du 16 avril).

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

Il sera proéédé le 5 mai 1868 a 11 heures du matin, au Tribunal de Gourdon, à la vente des biens saisis au préjudice de Marie Fénelon, veuve de Jean Coldéfy demeurant à Labastide Murat. Mises à Prix: 1er lot, 5,000 fr.; — 2. lot, 2,000 fr.; — 3. lot, 300 fr.; — 4. lot, 800 fr., — 5. lot, 300 fr.; — 6. lot, 300 fr.

(Extrait du *Gourdonnais*, du 2 avril).

Pour tous les extraits et articles non signés A. Laytou.

CLARIFICATION DES VINS-PULVERINE D'APPERT

Inventr des Conserves alimentres
3 Médailles d'or
A 3 EXPOSITIONS.

La **PULVÉRINE D'APPERT n'ayant ni goût ni saveur,** remplace avantageusement les œufs, dont un seul qui se trouve gâté, suffit pour perdre une pièce de vin, ainsi que les poudres de sang, de tannin et autres ingrédients qui portent avec eux un goût et une odeur désagréables, très nuisibles au vin. Son emploi substitué à celui des œufs offre de plus, une économie de 80 0/0.

Avec la PULVÉRINE, l'opération est sûre, le succès certain, et le vingagne en qualité. Les lies sont de bon goût, ne remontent jamais et peuvent se reclarifier. — On peut expédier sur colle, le vin s'éclaircira toujours chez le destinataire.

Une composition de vins de différents crûs, de différents pays même, collés immédiatement avec la PULVÉRINE, assure le mélange complet des saveurs diverses qui la composent.

Prix : **4 FR. LE DEMI-KILOGR.**, pour 16 ou 32 pièces de 250 litres (**C'EST 5 OU 10 CENTIMES** par hectolitre), suivant le vin que l'on veut clarifier. — **Par 5 kilogr.** et au-dessus, **l'expédition f anco** payable à 90 jours.

S'adresser à l'Usine, 75, rue de la Mare-Ménilmontant, Paris.

OUVERTURE LE 15 MAI

BUREAU DE TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE

EAUX MINÉRALES D'URIAGE

PRÈS GRENOBLE

STATION DE GIÈRES-URIAGE

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur **RAYMOND** tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS

A ASSIER.

Départ de Cahors : 11 h. du soir.

Départ d'Assier : 4 h. après-midi ;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature :

LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et mds de comestibles

POSTE AUX CHEVAUX

M. **ANDRAL**,

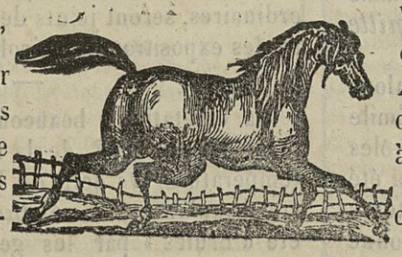

Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, *Poste aux chevaux, Galeru Audoury*, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés.

Toutes ses voitures ont remises à neuf.

1868

CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT

DU LOT

ÉDITÉ PAR A. LAYTOU.

EN VENTE,

A CAHORS,

Chez MM. Calmette, Bourion, Crayssac, Godinaud, Bourges, Castanet.

A FIGEAC, M. Delbos.

A GOURDON, MM. Dauriac et Lacambre.

AVIS

Un jeune conscrit de 1867 désirerait trouver un homme pour le remplacer dans le service actif, s'il vient à tomber au sort. — Il traiterait à forfait avant le tirage.

S'adresser au bureau du *Journal du Lot*, pour avoir les renseignements.

PASTILLES DIGESTIVES DE LACTATE DE SOUDE & DE MAGNÉSIE DE BURIN DU BUISSON

PHARMACIEN, *lauréat de l'Académie impériale de Médecine de Paris.*

Ces pastilles constituent le médicament le plus nouveau et le plus rationnel pour combattre toutes les affections des voies digestives. Elles contiennent en effet l'acide lactique, l'un des éléments normaux de la digestion, combiné avec la magnésie calcinée, dont les bons effets sont appréciés de tous les médecins, et la soude, sel qui fait la base des eaux de Vichy et de la plupart des eaux minérales alcalines. Cette triple association de trois produits dont l'efficacité est populaire, explique le succès que l'on en obtient dans les *gastrites, gastralgies, renvoi de gaz, gonflement de l'estomac, vomissements après les repas, indigestions, maux d'estomac, etc.* — Dépôt à Cahors, dans les bonnes pharmacies.

Hernies Prolapsus et Maladies de la Vessie

Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont depuis plusieurs années déjà, promptement et radicalement guéries par la NEPTUMIDE ROUILLÉ. *(Extrait des plantes marines)*. — Renseignements gratis, en écrivant à M. ROUILLÉ, pharmacien de 1re classe, aux Sables-d'Olonne (Vendée).

A VENDRE

L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

Le propriétaire-gérant : A. LAYTOU.